

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 16 janvier, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire.**

Date de la convocation du Conseil municipal : 9 janvier 2024

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **15** - votants **18**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHARPIOT François - COURT Sylvie - DEJY Guillaume - DU PONTAVICE Quentin - FEUILLASSIER Stéphanie - FEUTRIER Lucie - GRANDGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : MOULIN Dominique

Pouvoirs de : Mme CHIAPPONI Marina à M. ARMANDIE Jean-Pierre
M. FIORONI Stéphane à Mme PORTEVIN Christine
M. GARCIN Aurélien à Mme FEUTRIER Lucie

Secrétaire de séance : M. BERARD Maxime

OBJET : Théâtre du Briançonnais : Convention « Les traversées » : Demande de subvention

N°20240116-02

Rapporteur : Mme Cathy Pichet

Annexe : Convention « Les Traversées »

Synthèse et exposé des motifs

Le théâtre du Briançonnais organise depuis 2012, des spectacles délocalisés sur la commune, dans le cadre de sa tournée des Traversées. Dans le cadre de ce partenariat, trois spectacles se tiennent chaque année sur Guillestre. Pour cette saison, les trois spectacles sont les suivants :

- Faces Nord, spectacle de cirque par la Cie la Féroce
Date : le samedi 7 décembre, à 20h (avec une séance au collège)
- La truelle de Fabrice Melquiot, une histoire de mafia et de sauce tomate
Date : Le mercredi 13 mars 2024, à 20h00
- Ça marchera jamais de la Compagnie les Transformateurs
Date : le mercredi 27 mars 2024, à 20h.

Les spectacles présentés sont de qualité et drainent un public régulier. Il est souligné l'importance d'avoir une culture de proximité et donc tout l'intérêt de ces tournées.

Dans le cadre de ce partenariat, le théâtre sollicite une subvention d'un montant de 6 000 € par an.

Il est proposé au conseil de valider cette collaboration pour la saison 2023/2024.

Madame l'adjointe ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT la nécessité de maintenir une offre culturelle de proximité sur la commune de Guillestre ;

CONSIDERANT la qualité des spectacles proposés par le Théâtre du Briançonnais ;

VU les termes de la convention annexée à la présente ;

VU l'avis du bureau municipal du 8 janvier 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la convention sur ce partenariat culturel annexée à la présente ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention relative aux traversées avec l'association de développement artistique et culturel de la communauté de communes du Briançonnais pour la saison culturelle 2023/2024 ;
- **DECIDE** le versement d'une subvention de 6.000 € à l'ADAC/CCB, cette somme sera inscrite au budget « animation – communication » 2024, sur l'article n°65748.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 18 janvier 2024,
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 18 JAN. 2024
Publié le : 18 JAN. 2024

